

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Directive 91/155/CEE

ACTIPON CEL

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA COMPAGNIE

Désignation Commerciale	ACTIPON CEL
Fournisseur	CHABBERT CHIMIE SARL Le Causse – Espace Initiative 81290 LABRUGUIERE (France) Tél. 33 (0)5 63 74.26.77 Fax. 33 (0)5 63 74.26.78

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Tensio-actifs non ionique et anioniques
additifs - conservateur.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux
Irritant pour la peau en cas de contact prolongé
et/ou répété.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Retirer le sujet de la zone exposée. Alerter un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau puis à l'eau et au savon. Alerter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes Alerter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Alerter un médecin si des symptômes apparaissent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens appropriés : Poudre sèche, CO₂, mousse ou eau pulvérisée, sable, terre.

Equipement de protection de lutte contre le feu : Vêtement complet de protection et équipement respiratoire approprié.

Moyens d'extinction déconseillés : Aucuns

Conseils : Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection individuelle : S'assurer que le personnel en charge des opérations consécutives à un déversement porte les protections individuelles appropriées.

Protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou dans le réseau des eaux usées en utilisant du sable ou de la terre pour faire barrière.

Méthode de nettoyage : Absorber les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau absorbant approprié. Transfert dans un récipient pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau.

Stockage : Maintenir les emballages fermés hermétiquement. Les maintenir à l'écart des agents oxydants forts.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour de bonnes conditions de travail et d'hygiène porter un équipement de protection.

Protection respiratoire :
Protection des yeux : Oui (lunette)
Gants : Oui
Protection corporelle : Modèle standard de vêtement de travail, chaussures ou bottes de sécurité résistante aux produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune
Ionicité :	Non-ionique
pH :	6.0 – 8.5
Densité :	Non déterminée
Viscosité :	Faible, légèrement sirupeux
Stockage :	5 – 40 °C – 1 an.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses :
Produits incompatibles : Peut agir avec les agents oxydants forts ainsi qu'aux acides forts.

Produit (s) de décomposition dangereux : Rien de connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : Des concentrations élevées de brouillard peuvent être irritantes pour les voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau : Non irritant pour la peau sauf en cas de contact prolongé et/ou répété.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation oculaire.

Ingestion : Faible toxicité orale.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradation : Biodégradabilité sup. à 80 %
Devenir dans l'environnement : Mobilité : se dissout dans l'eau.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
Enfouir dans une décharge autorisée ou incinérer selon des conditions contrôlées et agréées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon les arrêtés des 10 Octobre 1983 et 21 Février 1990 en application des directives CEE n° 67-548 et 88-379.

Symbole de danger : Xi – Irritant

Phrases R : R 38 : Irritant pour la peau
R 36 : Irritant pour les yeux.

Phrases S : S 07 : Conserver dans un récipient bien fermé.
S 25 : Eviter le contact avec les yeux.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
S 28 : Après contact avec la peau, se laver abondamment avec de l'eau
S 37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisations : Industrie textile

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date mentionnée et sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

N° de version : 0001

Date de révision : 10.2002